

L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au DÉVELOPPEMENT

Panorama

Le Conseil supérieur de l'éducation invite l'ensemble du monde de l'éducation, à tous les ordres d'enseignement, à prendre conscience de la nécessité de l'évaluation institutionnelle et de tout le potentiel de soutien au développement qu'elle recèle. Le Conseil a décidé de consacrer son rapport annuel 1998-1999 à cette question, en étant bien conscient que la seule mention du mot «évaluation» suscite trop souvent méfiance et résistance dans le contexte actuel de réformes et de compressions.

Le rapport de 135 pages, déposé à l'Assemblée nationale et rendu public en décembre 1999, vise à faire ressortir les aspects essentiels et positifs de l'évaluation institutionnelle dans le développement et la consolidation d'un système éducatif de qualité qui puisse se confronter aux exigences des sociétés les plus avancées.

Qu'est-ce que l'évaluation institutionnelle ?

Le Conseil supérieur de l'éducation définit l'évaluation institutionnelle de la façon suivante : une démarche continue et concertée des acteurs concernés, qui conviennent formellement d'analyser et d'apprécier, en tout ou en partie, la réalisation de la mission éducative de leur établissement ou de leur secteur d'intervention pour s'ajuster à un environnement en constante évolution, fonder la prise de décision et rendre compte à la société.

Cette démarche devrait être intégrée au fonctionnement administratif et pédagogique de chaque établissement. Elle devrait s'appuyer sur des informations qualitatives et quantitatives permettant de vérifier l'atteinte d'objectifs convenus collectivement, en lien avec la mission, le projet éducatif et le plan d'action de l'établissement. L'évaluation institutionnelle doit donc fournir les moyens nécessaires non seulement pour prévoir, décider et agir, mais aussi pour corriger une situation problématique le plus tôt possible et orienter l'action pour atteindre les résultats souhaités.

En faisant la promotion de l'évaluation institutionnelle, le Conseil poursuit un objectif fondamental de responsabilisation de tous ceux et celles qui œuvrent dans un établissement scolaire : direction, enseignants et enseignantes, étudiants et étudiantes, personnel professionnel et de soutien.

Indicateurs et palmarès

Il est important pour le Conseil supérieur de l'éducation que les indicateurs tiennent compte de l'environnement social, culturel et économique des populations étudiantes et des institutions scolaires. Le Conseil s'interroge sur l'utilisation des seuls résultats scolaires d'ordre quantitatif dans les palmarès de toutes sortes. Il signale le caractère superficiel de tels classements et l'impact souvent démotivant qu'ils peuvent avoir dans certains milieux où d'énormes efforts ont pu être investis dans la réussite éducative et la qualité de la pédagogie.

Pistes d'action

Reconnaissant à l'aide de nombreux exemples qu'il se fait déjà de l'évaluation dans le système éducatif au Québec, le Conseil signale toutefois que ces activités devront faire partie d'une démarche intégrée et concertée couvrant l'ensemble des interventions administratives et pédagogiques réalisées dans un établissement.

Au primaire-secondaire, le Conseil souligne l'importance que les conseils d'établissement conçoivent et implantent un projet éducatif qui permette d'arrimer la réalisation des objectifs nationaux aux spécificités du contexte local et qui se prête à une démarche d'évaluation et de reddition de comptes. Au collégial, il invite le milieu à aller au-delà d'une évaluation de programmes réalisée par un organisme externe et à miser sur une auto-évaluation fondée sur l'engagement collectif des acteurs et le partenariat. Le milieu universitaire, pour sa part, est invité à développer une approche plus globale de l'évaluation qui permette de déterminer dans quelle mesure chaque établissement, et ses diverses composantes, répond aux exigences de sa mission et aux besoins de la collectivité en matière de formation générale et professionnelle et de recherche.

À tous les ordres d'enseignement, le Conseil insiste sur l'importance que les directions d'établissement créent un environnement favorable à la concertation des divers acteurs, notamment le personnel enseignant, pour que se développe une culture de l'évaluation axée sur l'amélioration continue.

Le Conseil demande finalement au ministère de l'Éducation de donner l'exemple en se questionnant sur son propre mode de fonctionnement, en faisant confiance aux acteurs du terrain et en fournissant aux établissements les ressources qui leur permettront de faire de l'évaluation institutionnelle un outil de développement significatif.